

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Pierrelatte-procedures-d-alerte>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez  
vous > Revue "Sortir du nucléaire" > Sortir du nucléaire n°26 > **Pierrelatte, procédures d'alerte : inquiétant rapport d'inspection**

**1er février 2005**

## **Pierrelatte, procédures d'alerte : inquiétant rapport d'inspection**

Les antinucléaires ne désarment pas. À la veille de l'ouverture du capital d'Areva et des exercices de simulation d'accident prévus demain et après-demain dans la Drôme, le Réseau "Sortir du nucléaire", qui regroupe près de 700 associations, rend public un rapport accablant pour l'usine Comurhex, l'une des unités du site de Pierrelatte. Cette entreprise, filiale à 100% de Cogema depuis 1992, transforme 11 000 tonnes d'uranium chaque année. Daté du 2 septembre, le document a été rédigé non point après un incident mais à la suite d'une inspection de routine portant sur la façon dont l'usine est censée gérer une situation de crise. Le contrôle a été effectué par des inspecteurs de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), organisme qui dépend de trois ministères (Industrie, Santé, Environnement) et qui, comme son nom l'indique, est chargé d'assurer la sécurité dans les centrales nucléaires.

L'inspection « a montré que vous disposez d'un plan d'urgence opérationnel, régulièrement testé », indique le rapport en préambule, avant de passer en revue des lacunes plus ou moins graves.

Le plan d'urgence ne prend pas en compte le risque sismique. « Aucun des bâtiments utilisés pour la gestion de crise n'est adapté au séisme ni ne possède de système de filtration permettant la survie au passage d'un nuage toxique. » Pire : « Le bâtiment de direction, où se trouve le commandement, ne dispose d'aucune alimentation électrique secourue (indépendante), ce qui le rendrait quasi inopérant en cas de perte totale des alimentations électriques. »

Autre dysfonctionnement : l'organisation ne permet pas de garantir que le personnel d'astreinte sera présent sur place « dans un délai raisonnable ». Plus étonnant encore, « les numéros de téléphone fournis par Areva à l'Autorité de sûreté pour la constitution de l'annuaire de crise ne sont pas opérationnels ». Enfin, lors de l'exercice de simulation qui accompagnait l'inspection, la préfecture n'a été prévenue que trente-neuf minutes après l'alerte, alors que le nuage toxique avait franchi la plate-forme au bout de huit minutes. D'où la constatation des inspecteurs : « Votre organisation conduit indubitablement à un retard inacceptable dans la mise en œuvre des moyens de protection des populations. »

L'exploitant dispose généralement de deux mois pour trouver des solutions aux problèmes soulevés par les inspecteurs. La direction de l'usine Comurhex de Pierrelatte affirme « avoir pris

immédiatement des décisions par rapport aux remarques de l'ASN, notamment pour la réactivité face à la crise. Nous avons changé nos procédures d'alerte de façon à avoir une réponse beaucoup plus rapide. » À la direction d'Areva, on confirme avoir « pris en compte les observations des inspecteurs, en fiabilisant notamment le dispositif d'alerte. »

Le Réseau «Sortir du nucléaire» ne cache pas son scepticisme face aux capacités de mise en conformité de l'entreprise. « Que va-t-elle faire pour adapter au risque sismique les locaux prévus pour gérer la crise ? » demande Stéphane Lhomme, son porte-parole.

### **La dette abyssale d'EDF**

Les dirigeants ont présenté les comptes à la commission Roulet, chargée par le ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie d'évaluer l'entreprise. La dette serait proche de 40 milliards d'euros.

Plusieurs membres de cette commission ont été abasourdis par les chiffres présentés, notamment en ce qui concerne l'endettement et les évaluations des engagements hors bilan.

L'agence Fitch, qui a publié une note, indique qu'« ajoutés aux provisions pour le démantèlement des centrales nucléaires, ces engagements pèseront fortement sur les comptes 2004 de la société. Pour restaurer son équilibre financier, EDF devra probablement trouver de nouveaux fonds propres ». Ces montants ont assommé les membres de la commission.

Ces chiffres ne tiennent pas compte des engagements pour retraite. Selon EDF, ceux-ci seraient de 11,4 milliards, qui se décomposent en 2 milliards de soulte (part payée par EDF pour la CNAV) et 10 milliards de droits passés spécifiques, la différence s'expliquant par un « impôt différé ».

S'il ne veut pas apparaître comme le détracteur de son prédécesseur François Roussely, Pierre Gadonneix (nouveau PDG d'EDF) sait qu'une opération vérité est inévitable avant une éventuelle augmentation de capital. Par ailleurs, plus la réalité de la situation de l'entreprise apparaît dégradée, plus sa notation le sera aussi dans la mesure où, devenant bientôt une société anonyme, elle perdra définitivement la garantie de l'Etat. Enfin, Fitch rappelle qu'elle a « doté la note à long terme d'EDF d'une perspective négative qui reflète ses préoccupations concernant les engagements de retraites, les coûts de démantèlement des installations nucléaires et l'existence des options de vente ».

*Source : Les Echos du 15 octobre 2004*

**Muriel FRAT**

(Le Figaro du 17 novembre 2004)